

CST - MB

**DEC\_2026\_208**  
*Nomenclature 7.5.3*

***Centre de santé intercommunal - Demande de subvention dans le cadre de l'intention de participation au Réseau France Santé***

**Le Président de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2025, et notamment l'article 6, II, 2°) relatif à la compétence action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°2026-41 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026, transmise au contrôle de légalité le 16 avril 2026, portant élection du Président de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo,

Vu la délibération n°2026-64 du Conseil Communautaire en date du 22 avril 2026, transmise au contrôle de légalité le 28 avril 2026, modifiée par la délibération n°2026-169, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, et notamment le point n°22, l'autorisant à « déposer les demandes de subventions auprès des collectivités territoriales, de l'Etat ou autres structures dans le cadre des projets arrêtés par Saintes Grandes Rives l'Agglo ou des compétences exercées par l'établissement et conclure les conventions d'attribution y afférentes ainsi que leurs avenants éventuels »,

Vu la délibération n°2024-135 du Conseil Communautaire en date du 4 juillet 2024, transmise au contrôle de légalité le 10 juillet 2024, portant élargissement de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale en vue de la création d'un centre de santé pluriprofessionnel universitaire,

Vu la délibération n°2024-25 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2024, transmise au contrôle de légalité le 22 février 2024, autorisant la signature du Contrat Local de Santé (CLS) Saintonge Romane 2024-2028,

Vu le contrat local de Santé signé le 8 mars 2024 et notamment l'axe Favoriser l'accès aux soins, dont l'action « création d'un Centre de Santé »,

Vu l'adhésion du Centre de santé intercommunal de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo à l'accord national des Centres de santé validée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) le 11 février 2026,

Considérant qu'en prévision de la demande d'attribution du Label France Santé qui fera l'objet d'une délibération en Conseil Communautaire, le Centre de santé intercommunal pourrait bénéficier de financements par des crédits assurance maladie,

Considérant que pour ce faire, la structure doit procéder à une déclaration d'intention de participation au réseau France Santé,

Considérant les recettes inscrites au budget annexe Centre de santé intercommunal 2026, Chapitre 074, Nature 7476, Fonction 410,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'autoriser la sollicitation des financements au titre de l'intention de participation au réseau France Santé auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

**ARTICLE 2 :** De signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de ce dossier et notamment toutes conventions d'attribution de subvention ainsi que ses éventuels avenants.

**ARTICLE 3 :** La présente décision est publiée au registre des décisions.

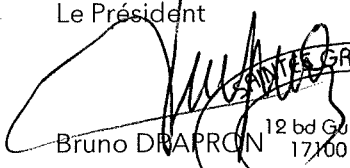
**ARTICLE 4 :** En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

**ARTICLE 5 :** La Directrice Générale des services de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo et le comptable public assignataire de Saint Jean d'Angély sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le **30 JUIN 2026**  
et de sa publication le **30 JUIN 2026**  
et de sa notification le

Fait à Saintes, le **29 JUIN 2026**

Le Président



Bruno DRAPRON

12 bd Guillet Maillet  
17100 SAINTES

SAINTE GRANDES RIVES  
L'AGGLO